



ATTESTATION DE STAGE **NFC 18550**

Je soussigné, Charlie PORCELLUZZI, agissant en qualité de Président de la SAS **AXIROUTE Prévention®** 13 rue des Frères Lumière 38230 TIGNIEU JAMEYZIEU certifie que,

HOUBART LAURENT ,

de l'établissement **ETS HOUBART LAURENT** a participé à la formation intitulée :

"Formation habilitation électrique niveau électricien initiale B2VL BCL avec ELearning"

Organisée le **09/11/2021** , soit **10 H** de formation,

à **29 RUE JULES LARDIERE**

80800

CORBIE

et a obtenu **un avis favorable** à l'évaluation théorique et pratique des acquis de la formation.

Objectifs pédagogiques :

- Préparer à l'habilitation électrique pour réaliser des travaux d'ordre électrique sur VE/Hyb et des interventions d'ordre électrique sur VE/Hyb,
- Savoir réaliser une consignation électrique (BCL),
- Savoir diriger des travaux d'ordre électrique B2(V)L et savoir rédiger une fiche de travail,
- Connaitre le risque électrique pour travailler en sécurité dans l'environnement des véhicules électriques et hybrides,
- Etre capable d'effectuer en sécurité des opérations sur véhicule électrique ou hybride.

Fait à Toulouse, le 13/12/2021 , pour servir et valoir ce que de droit.

TITRE D'HABILITATION ELECTRIQUE VEHICULES ELECTRIQUES ET VEHICULES HYBRIDES SELON LA NORME NFC 18550

SOCIETE : **ETS HOUBART LAURENT**

Titulaire

Nom et prénom : **HOUBART LAURENT**

Date de délivrance du titre : **09/11/2021**

Fin de validité du titre :

Signature :

Représentant de l'entreprise

Nom et prénom :

Qualité :

Signature :

| Personnel | Symbole d'habilitation et attribut | Champ d'application | | |
|-----------------|------------------------------------|---|--------------------------------------|-----------------------------|
| | | Domaine de tension ou tensions concernées | Ouvrages ou installations concernées | Indications supplémentaires |
| Non Électricien | B2VL | BT | Véhicule électrique & hybride | Chargé de travaux |
| Électricien | BCL | BT | Véhicule électrique & hybride | Chargé de consignation |
| Électricien | | BT | Véhicule électrique & hybride | |
| Électricien | | BT | Véhicule électrique & hybride | |

Le présent titre d'habilitation est établi et signé par l'employeur ou son représentant et remis à l'intéressé qui doit également le signer. Ce titre est strictement personnel et ne peut être remis à des tiers. Le titulaire doit être porteur de ce titre pendant les heures de travail ou le conserver à sa portée et être en mesure de le présenter sur demande motivée. La perte éventuelle de ce titre doit être signalée immédiatement au supérieur hiérarchique. Ce titre doit comporter les indications précises correspondant aux 3 caractères et à l'attribut composant le symbole de chaque habilitation et celles relatives aux activités que le personnel sera autorisé à pratiquer. La rubrique "Indications supplémentaires" doit obligatoirement être remplie. Cette habilitation n'autorise pas à elle seule son titulaire à effectuer de son propre chef les opérations pour lesquelles il est habilité.